

MAIRIE DE ST ALBIN DE VAULSERRE

Procès-verbal du Conseil municipal Séance du mardi 08 juillet 2025

Le 8 juillet 2025 le Conseil Municipal s'est réuni, à 20h00, sous la présidence de

Monsieur Cédric MILANI, Maire

Date de la convocation : 26 juin 2025

Membres présents : Marc Rochet (retard de 43 min), Gilbert Longo, Karine Mollier, Fabien Gallice, Christian Girard-Cusin, Estelle Milani

Membre absent excusé

Léa Mollier (Représentée par Karine Mollier)

Maryline Rivollet (Représentée par Christian Girard-Cusin)

Arrivée de Marc ROCHET à 20h43

Membre absent non excusé : 0

Secrétaire de séance : Karine MOLLIER

- **Modification de l'ordre du jour**
 - Rajout d'une délibération Déclaration d'intention passage budget CFU
 - Rajout d'une délibération travaux par rapport aux nuisances des pigeons.Modifications adoptées à l'unanimité par les membres du conseil

- **Approbation du CR du dernier Conseil en date du 10 juin 2025**

- **Décisions prises par le MAIRE**
 - Les 2 permis de construire ont été acceptés, les appels d'offres ont été déposés le 18 juin 2025 avec un retour des offres au plus tard le mercredi 09 juillet à 11 heures, la commission d'analyse des offres se réunira le lundi 21 juillet 2025 à 17h30 en présence de Mr BENONE (maitre d'œuvre). A ce jour, 45 dossiers retirés.
 - Paul RIVOIRE a changé ses congés, il sera absent le 21/22/23 juillet et 04/05/06 août.
 - Mr le Maire a été invité à la soirée de remerciement du Congrès départemental des pompiers à la salle des fêtes de St Albin de Vaulserre, le 05 juillet 2025 à 16h. Ils ont remercié la commune pour la subvention et du prêt de la salle 1 fois par mois.
 - Le maire a signé le renouvellement de la convention PACCARD 263 € HT pour une durée de 5 ans
 - Le Raccordement à la fibre pour la mairie (branchement de la mairie le 25/06/2025, branchement de l'agence postale le 01/07/2025) à ce jour, les résultats sont concluants.
 - Mr le MAIRE a levé l'arrêté sur la route du Mercier le mercredi 18 juin 2025, pour donner suite à la mise en sécurité pour le propriétaire.

Les barrières ont été enlevées par l'entreprise Christolomme.

- Un accident a eu lieu sur la route de la Madonne, le samedi 21 juin 2025, sans dégâts corporel, cependant le poteau télécom a été endommagé. L'assurance du conducteur fait le nécessaire, l'assurance de la collectivité n'est pas engagée.
- Suite aux vents du lundi 30 juin, 4 poteaux sont tombés à côté de la RD82, vers l'usine VAGNON, une déclaration a été faite par la mairie.
- Aurélie a réalisé une formation APC le jeudi 03 juillet matin.
- Le maire va signer la convention de recouvrement (maximum 100 €) avec les services de la DGFIP.
- Le Maire a signé l'arrêté de nomination au poste de secrétaire générale de mairie pour Mme CAZALS.
- La prolongation du temps partiel thérapeutique de Céline CAZALS pour une durée de 3 mois, jusqu'au 3 octobre 2025. De ce fait, le maire referra un contrat à durée déterminé pour Aurelie COCH.
- Le maire a donné son accord pour établir la convention de rejet des eaux pluviales, et des eaux de source qui se rejetaient sur la route, avec M. et Mme BOQUET lotissement Le Maréchal.
- Le DPE de la petite gare est confirmé à C.
- Le maire a signé le devis DEKRA, pour avoir la conformité de l'installation des panneaux photovoltaïque sur la salle des fêtes d'une valeur de 1500€ HT. Suite à ce devis, nous avons eu le RVAT après travaux, qui est conforme.
- Le maire a signé le Devis DEKRA, pour avoir l'avis technique sur la charpente (charge de structure) cela permettra de lever la deuxième demande pour la sous-préfecture d'une valeur de 4 890€ HT.
- Un nid de frelon asiatique a été déclaré au lotissement du maréchal.
- Le maire s'est rendu à l'AG du FC SAV, ils ont remercié la commune et les personnes ayant réalisées les travaux des vestiaires, des cages etc... pour la prochaine saison l'association compte environ 17 licenciés.
- Le maire a signé l'arrêté de réglementation de la circulation à 30 km route de la Croix des Adieux pour le labyrinthe du 5 juillet jusqu'à fin août 2025.

• **Délibération Décision Modificative Budget annexe**

Cette délibération concerne le budget Régie Energies Renouvelables, une décision modificative du BP doit être prise pour régulariser une erreur de reprise du montant inscrit au 001 (report de l'excédent d'investissement erroné - lors de la confection du budget, un montant erroné de 6 207, 11 € au lieu de 6 707,11 €, l'excédent d'investissement a donc été minoré de 500 € - pour rester équilibré nous devons augmenter d'autant les crédits prévus au compte 2153)

La proposition de DM est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Chapitre 21 compte 2153	-	500,00	-	-
Chapitre 001		-	-	500,00
Total	-	500,00	-	500,00
		500,00		500,00

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

- **Délibération Décision Modificative budget principale**

Cette délibération concerne le budget principal, une décision modificative du BP doit être prise pour régulariser une insuffisance de crédits budgétaires en dépense d'investissement au chapitre 16 (à la suite du mandatement du remboursement d'une caution de 700 € au compte 165 alors qu'aucune somme n'avait été prévu au budget - pour rester équilibré, nous diminuons d'autant les crédits prévus en dépenses au compte 2131)

La proposition de DM est la suivante :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
Chapitre 21 compte 2131	700,00	-	-	-
Chapitre 16 compte 165	-	700,00	-	-
Total	700,00	700,00	-	-

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité cette Décision Modificative.

- **Délibération Fonds de concours**

Le maire fait part au conseil municipal que La Communauté de communes a voter un règlement de fonds de concours le 30 mars 2023, pour Saint Albin de Vaulserre.

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les travaux de voirie route du Partage, peuvent être financés, en partie, par le fonds de concours de la communauté de communes Les Vals du Dauphiné.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré :

Accepte de financer par le fonds de concours une partie des travaux

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Délibération Rifssep poste catégorie B**

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

⇒ DECIDE de valider la modification du Rifseep pour les agents municipaux comme ci-dessous

GROUPES DE FONCTIONS		Part fixe : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part fixe : Montants annuels maximums retenus par la collectivité	Part variable : Montants plafonds annuels réglementaires maximum	Part variable : Montants annuels maximums retenus par la collectivité
C1	Poste de catégorie C Adjoint technique Adjoint administratif	11 340 €	1728 € (soit 144€ mensuel)	1 260 €	600€ (Soit 50€/mensuel)

B1	Poste de catégorie B Rédacteur Responsabilité d'un service à fortes sujétions et encadrement	17480€	2664€ (soit 222€ mensuel)	2380€	1133€ (soit 94.41€/ mensuel)
----	--	--------	------------------------------	-------	---------------------------------

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- ⇒ Charge Monsieur le Maire d'exécuter la présente délibération, à compter du 1er juillet 2025
- ⇒ Précise que les crédits correspondants sont inscrits au Budget

- **Délibération Déclaration d'intention du passage des budgets en CFU**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 205 de la Loi de Finances pour 2024,

Je soussigné, M. Cédric MILANI, Maire, de la commune de Saint Albin de Vaulserre souhaite que les comptes 2025 soient produits sous le format du Compte Financier Unique au 1^{er} janvier 2026.

La production des comptes de la commune de Saint Albin de Vaulserre concerne les budgets suivants :

- Budget Principal M57
- Budget Annexe M4

Dans cette perspective, outre l'adoption de la M57, il est rappelé que la collectivité est ou sera en mesure de dématérialiser ses documents budgétaires au format xml.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité.

- **Délibération travaux par rapport aux nuisances des pigeons.**

Vu la problématique, à la suite des nuisances des pigeons, l'adjoint travaux a consulté 2 entreprises. Nous avons reçu les 3 propositions :

Société	Devis	Solution	Coût HT	Coût TTC
DKM Experts Lyon	D202534853	Fourniture pics + nacelle + filets	9 742,00 €	11 690,40 €
Rhône alpes hygiène 3D		Fourniture pics + nacelle + filets	6 360,00 €	
DKM Experts Lyon	D202534412	Dépigeonnage / capture 2 interventions par semaine pendant 1 mois	1 440,00 €	1 728,00 €

L'avantage du dépigeonnage est que nous avons moins de risques de déporter le problème ailleurs et ils n'abimeront plus le toit de la mairie. L'inconvénient est de devoir le faire tous les 2 ou 3 ans.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité, le devis de l'entreprise DKM Experts Lyon D202534412

- **Point budget à date**

A ce jour, le maire a présenté l'état des dépenses et l'état des recettes,

Dépenses de Fonctionnement nous sommes environ à 50%

Recettes de Fonctionnement nous sommes environ à 64%

Recettes d'Investissement nous sommes environ à 39%

Dépenses d'Investissement nous sommes environ à 27%

A mi-année, nous sommes en lien avec le budget.

- **Point bulletin**

La distribution aura lieu entre le mercredi 09 juillet et le dimanche 13 juillet.

- **Point courses cyclistes**

- Tour de France Féminin 1 août 2025

- La préfecture demande de poser des barrières à toutes les intersections et demandes des signaleurs. L'adjoint travaux fait le nécessaire pour répondre aux demandes de la préfecture.

- **Point travaux**

Suite à un problème sur la route de Bonne Blanche avec les écoulements d'eau, l'agent communal, des élus et l'entreprise burille réaliseront les travaux mi-juillet.

Le regard sur le busage route de saint Jean sera réalisé en interne avec l'agent communal et des élus avant le tour de France.

- **Point commission**

Chacun fait part des échanges réalisés lors des différentes instances :

- Commission mutualisation

- COFIL

- PDIPR

- TE38

D'ici 2031 il n'y aura plus de cuivre sur le réseau. Seulement le réseau fibre fonctionnera.

- SIEGA Quorum non atteint

- SIAGA

- SIVU

- Conférence des maires avec le sous-préfet.

- Lors du conseil communautaire, les délibérations de la garantie d'emprunt à 60% de l'hospice ont été adoptés à l'unanimité.

- **Questions Diverses.**

Fin de la réunion à 23h25.

Prochain conseil municipal le mardi 09 septembre 2025.

Secrétaire de Séance
Karine MOLLIER



Le Maire
Cédric MILANI

